



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carrière

Question écrite n° 58419

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur le système d'avancement des fonctionnaires. En effet, le système actuel de promotion interne est bloqué par la pyramide des âges puisque chaque corps de fonctionnaires étant composé de deux ou trois grades, le passage de l'un à l'autre obéit à un pourcentage calculé sur le nombre total des agents du corps. Ce mécanisme d'avancement fonctionne bien tant qu'il y existe un flux important au sein du corps. Or, dans la période actuelle, où les recrutements et les départs à la retraite sont faibles, les perspectives de carrière se bouchent. Ce phénomène est très préjudiciable à la motivation du personnel. C'est pourquoi, dans le cadre des négociations sur les salaires des fonctionnaires, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

La question de la promotion interne fait l'objet, depuis plusieurs mois déjà, de débats et d'études internes à l'administration, sous ses deux aspects que constituent, d'une part, la promotion de corps, d'autre part, l'avancement de grade à l'intérieur du corps. C'est la raison pour laquelle, dans les travaux conduits à l'occasion des discussions sur les salaires dans la fonction publique, avait été présenté un mécanisme novateur, qui avait d'ailleurs rencontré la faveur des organisations syndicales. Il est en effet essentiel que, dans le cadre d'une réelle gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les fonctionnaires puissent avoir des perspectives de carrière claires et stabilisées. Le fait que les négociations salariales n'aient pu aboutir ne permet pas de mettre immédiatement en oeuvre une réforme des promotions, qui reste cependant toujours nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58419

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1200

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 4006